



COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Rapport de la commission du 16 novembre 2021 au sujet de l'aménagement du parc du Château-Pictet dans le cadre du projet Promenade de la Paix

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission s'est réunie le 16 novembre 2021 afin de traiter d'une demande de crédit d'étude liée à l'aménagement futur du Parc du Château, et de se positionner. La séance se déroule en présence M. Laurent Jimaja, Conseiller Administratif, Mme Reber, Mme Fernández et M. Galland, du SATPE, ainsi que M. Exquis, du Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage.

En introduction, Mme Nuria Fernández a présenté le contexte plus général d'un projet qui s'inscrit dans le cadre du PLQ Jardin des Nations, amorcé en 2005, dont les mesures plus spécifiques sont désormais remises aux mains de la commune.

M. Galland a présenté plus précisément les mesures d'aménagements paysagères envisagées sur les différents secteurs du parc du Château, qui prévoient notamment :

- Secteur C : Promenade de la Paix
- Secteur D1 : Le Cordon : chemin et plantation strate arbustive
- Secteur E1 : Grande clairière : chemin de mobilité douce
- Secteur G2 : Place de fêtes et Glacis paysager : accroche tram et limite route de Ferney

Ces aménagements, adjacents au tracé du tram, permettront notamment la réouverture du portail situé sur la route de Ferney et d'aménager ainsi une liaison directe vers Morillons-Parc.

Pour l'ensemble des mesures présentées, le crédit d'étude se monte à CHF 184'000.- pour les 4 secteurs concernés (devis en annexe). Le montant des travaux de réalisation est estimé à CHF 814'000.-. Les frais d'étude et de réalisation seront subventionnés par l'Etat de Genève à hauteur de CHF 410'000.- pour les secteurs C, D1 et E1.

Les commissaires ont pu poser l'ensemble des questions nécessaires à la compréhension de ces nouveaux aménagements et remercient les intervenant-e-s.

A l'unanimité, la commission préavise favorablement le projet et invite le Conseil Municipal à la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des commissaires.

Grand-Saconnex, 16 novembre 2021

Damian VEIGA LÖFFEL
Rapporteur



COMMISSION ADMINISTRATION, STATUTS, REGLEMENTS

RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATION, STATUTS, REGLEMENTS DU 22.11.2021 ET DU 29.11.2021 RELATIF A LA REVISION DU STATUT DU PERSONNEL

Séance du 22.11.2021 :

La Conseillère administrative en charge du personnel ; Mme Sandra Portier ; accompagnée du Secrétaire général ; M. Michel Gönczy ; et du responsable des ressources humaines ; M. Patrick Métry ; ont présenté les propositions du Conseil administratif pour la révision du statut du personnel.

Mme Portier précise que ce document a été relu par une avocate mandatée par la commune pour en contrôler l'adéquation juridique.

Le document présenté comporte en trois colonnes les articles anciens, les modifications proposées et les commentaires donnant quelques précisions.

Les commissaires ont accepté les modifications proposées, la plupart sans remarques, quelques-unes ayant suscitées des questions et quelques débats.

Seule la modification de l'art. 90 al 3 n'a pas été acceptée, laissant l'indemnité maximale à 12 mois de salaire en cas de recours contre une résiliation, contre les 6 mois qui étaient proposés.

Les commissaires, ont pu faire leurs remarques, poser leurs questions et proposer quelques compléments, notamment :

- Lorsqu'un article est mis en application par voie réglementaire, cela devra être signalé dans l'article ;
- Le document devrait être rédigé en écriture épicienne sans typographie spécifique, d'après l'article 20A de la loi sur la forme, la publication et la promulgation des actes officiels (LFPP).

Une séance simple est fixée pour passer en revue les quelques modifications et voir les règlements liés qui ont fait l'objet de questions

Il est relevé le caractère exceptionnel de cette procédure de révision du statut du personnel qui n'a pas eu lieu depuis 2015.

Séance du 29.11.2021 :

Le statut du personnel est présenté à la commission. Les commissaires ont passé en revue les corrections et modifications discutées lors de la précédente séance.

Les différents règlements qui précisent la mise en œuvre de certains articles sont cités dans le statut du personnel. Certains règlements ne peuvent pas être présentés au Conseil municipal pour des raisons de confidentialité des rapports de travail. Une liste des règlements sera publiée sur CMNet ainsi que les règlements pouvant être divulgués.

L'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel est prévue le 12.02.2022, à l'exception des articles dont l'application est rétroactive au 01.01.2022.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres de la commission

Le Grand-Saconnex, le 29 novembre 2021

Matthieu STEINER
Rapporteur



GROUPE DE TRAVAIL « PLACE DE CARANTEC »

Point d'avancement – Affectations – Maîtrise d'Ouvrage

Le groupe de travail « Place de Carantec » s'est réuni le 9 novembre 2021 afin de faire un point de situation sur l'avancement du projet, de réfléchir aux différentes options possibles en termes de logements seniors et étudiants, et de choisir une option sur la maîtrise d'ouvrage du bâtiment C pour la réalisation et l'exploitation.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin est adopté à l'unanimité.

Monsieur Laurent Jimaja a souhaité la bienvenue à l'assemblée puis il a passé la parole à Monsieur Cédric Zurn, chef de projet Carantec pour la Commune du Grand-Saconnex.

Monsieur Cédric Zurn a rappelé les principaux éléments du PLQ et a fait un point de situation sur son état d'avancement. La procédure d'opposition a eu lieu en février-mars 2021 et l'Etat de Genève a reçu 400 oppositions (des courriers d'associations et des courriers individuels ...). Les principaux arguments des opposants sont résumés. Ces griefs ont été analysés par l'Office de l'Urbanisme, et l'Etat a décidé de procéder à différentes analyses et adaptations du PLQ.

De novembre 2021 à février 2022, plusieurs études seront mises en œuvre :

Les résultats de ces analyses et des nouvelles propositions feront l'objet d'une décision des partenaires du PLQ (Etat – Commune – SwissLife). Un GT Carantec sera organisé en février 2022 pour une présentation des résultats. Une nouvelle procédure d'opposition sera alors lancée après réception du préavis positif du SERMA (Service de l'Environnement et des Risques Majeurs). Ces différentes étapes devraient permettre d'obtenir un PLQ en force avant l'été 2022.

Monsieur Cédric Zurn rappelle ensuite les principes fixés dans l'étude préliminaire en termes d'affectations du bâtiment C.

Il est également souligné que le bâtiment C devra répondre aux exigences de l'art 4A LGZD, qui définit les catégories de logements à réaliser en zone de développement (1/6 de logements HBM LUP, 1/6 de logements HM LUP et 2/3 de logements ZDLOC). Aucun logement PPE n'étant prévu dans l'immeuble C, compte tenu que la Commune ne souhaite pas en vendre. Cependant, la loi nous contraint à compenser cette non réalisation de logements PPE dans un autre périmètre.

Concernant les logements pour seniors, deux possibilités s'offrent à la Commune :

- 1) Réaliser un immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), de 50 unités minimum, en collaboration avec la Direction Générale de la Santé (DGS) et l'Imad ou la fondation des Aînés.
- 2) Réaliser une résidence senior avec services, d'environ 80 unités, avec un partenaire privé.

Pour ce qui est des logements courts-séjours et/ou pour étudiants, il faudrait également identifier un partenaire pour l'exploitation. Un groupe privé « Resid-Etudes » a manifesté son intérêt pour réaliser un programme de 80 studios environ, avec différents espaces communs et des services. La coopérative CIGUË (Coopérative immobilière genevoise universitaire et étudiante) et la FOJ sont également des acteurs potentiellement intéressés par la gestion de ce type de programme.

Tant pour les logements seniors que pour les logements courts-séjours et/ou étudiants, le choix du partenaire n'aura d'incidence ni sur les loyers encaissés par la Commune ni sur le rendement. En effet, les loyers sont fixés dans le plan financier de l'Office du Logement et de la Planification Foncière (OCLPF) lors de la délivrance de l'autorisation de construire.

Enfin, Monsieur Cédric Zurn a présenté les options possibles pour la réalisation et l'exploitation du bâtiment C. Une analyse fiscale a été réalisée par Me Alexandre Faltin dont il ressort que les deux possibilités les plus intéressantes sont :

- 1) La Commune du Grand-Saconnex réalise et exploite le bâtiment C. Elle conserve le bâtiment dans son patrimoine financier (Option 1) ;
- 2) La Commune du Grand-Saconnex cède un droit de superficie et permanent (DDP) à la Fondation Communale du Logement, avant le début du chantier, sur la parcelle dévolue au bâtiment C. La Fondation Communale du Logement réalise et exploite le bâtiment C (Option 4bis).

Un tableau des avantages et inconvénients est également présenté pour les deux options, au niveau de la gestion et de l'organisation, des ressources nécessaires et de la maîtrise du projet.

Les commissaires ont eu l'opportunité de faire leurs remarques et de poser toutes leurs questions, auxquelles les réponses utiles ont été apportées.

Pour conclure, les commissaires ont majoritairement préavisé favorablement l'option 4bis assujettie à une convention avec la fondation du logement afin que cette dernière respecte le programme initial de la commune. Les commissaires demandent néanmoins à recevoir la Fondation du Logement avant de se prononcer définitivement.

Le groupe de travail souhaite pouvoir suivre ce projet jusqu'à sa réalisation et se prononcera sur :

- Le type de partenaire pour les logements destinés aux seniors ?
- Le type de partenaire pour les logements courts-séjours et étudiants ?

Le présent rapport est accepté par 10 oui et 1 abstention.

Le Grand-Saconnex, le 9 novembre 2021

Laurent JIMAJA, rapporteur



RAPPORT D'INFORMATION DE LA COMMISSION CULTURE, SPORT ET LOISIRS CONCERNANT L'AUDITION DU FC GRAND-SACONNEX

La commission culture, sports, loisirs s'est réunie le 23 novembre 2021 afin d'auditionner et recevoir des informations supplémentaires de la part du FC Grand-Saconnex, pour donner suite à la demande de subvention de l'association et au premier audit effectué le 13 octobre 2021.

Monsieur Pierre Descloux (Président ad-interim), Madame Corinne Toffoletto (trésorière et secrétaire), Monsieur Valentin Toffoletto (directeur sportif et vice-président) et Madame Carine Burnier (secrétaire) étaient présents pour représenter le FC Grand-Saconnex.

Les commissaires ont pu poser toutes les questions relatives à la demande de subvention et à l'organisation du club.

Après départ des membres du comité FCGS, la commission a discuté et validé la subvention recommandée par le CA de CHF 180'000. --, à l'unanimité des membres pouvant voter, selon le processus habituel du versement des subventions aux associations de la commune.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Grand-Saconnex, le 2 décembre 2021.

Yann SIMETH
Rapporteur